

Code de la section : 33 60 01 S10 E1	Code du domaine de la formation : 301
---	---

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (5)	<u>Code des U.F.</u> (6)	<u>Code du domaine de formation</u> (4)	<u>Unités détermi- nantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Bases de l'éco-construction	ESIT	33 60 05 U11 E1	301	X	350
Eco-construction : énergies renouvelables et alternatives	ESIT	33 60 03 U11 E1	301		40
Eco-construction : les enduits	ESIT	33 60 02 U11 E1	301	X	120
Eco-construction : l'isolation écologique	ESIT	33 60 04 U11 E1	301	X	180
Stage : ouvrier polyvalent en éco-construction	ESIT	33 60 06 U11 E1	301		170/20
Epreuve intégrée de la section : ouvrier polyvalent en éco-construction	ESIQ	33 60 01 U12 E1	301		40/40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	900
B) nombre de périodes professeur (2)	750

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de 3 pages

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5 décembre 2006.....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1 FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant :

- de PARTICIPER à un projet de construction durable au départ de fondations effectuées jusqu'à la toiture en passant par l'installation de divers équipements spécifiques ;
- de REALISER son travail en se basant sur des plans, des instructions verbales ou écrites ;
- d'INTEGRER les principes du développement durable appliqués à la construction : respect de la santé, de l'environnement et de celui des générations futures tout en offrant un maximum de confort aux occupants ;
- d'UTILISER des matériaux dits « écologiques »;
- d'UTILISER des techniques de construction demandant plutôt de la main d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie tout en respectant les choix de l'architecte ;
- de PARTICIPER à l'installation des équipements liés aux énergies renouvelables ;
- de TRAVAILLER avec soin et précision ;
- de CHANGER les comportements d'un individu face aux différentes problématiques du développement durable ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

Enseignement secondaire inférieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 04 juillet 2006

OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION (1)

I. CHAMP D'ACTIVITE :

L'ouvrier polyvalent en éco-construction est un ouvrier qualifié capable de participer à un projet de construction durable au départ de fondations effectuées jusqu'à la toiture en passant par l'installation de divers équipements spécifiques. Il réalise son travail en se basant sur des plans, des instructions verbales ou écrites. Son activité intègre les principes du développement durable appliqués à la construction : respect de la santé, de l'environnement et de celui des générations futures tout en offrant un maximum de confort aux occupants.

L'ouvrier polyvalent en éco-construction :

- utilise des matériaux dits « écologiques » (peu nocifs pour l'homme et son environnement, renouvelables, nécessitant peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport, leur mise en œuvre et leur destruction ou recyclage) ;
- utilise des techniques de construction demandant plutôt de la main d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie tout en respectant les choix de l'architecte ;
- participe à l'installation des équipements liés aux énergies renouvelables.

L'ouvrier polyvalent en éco-construction travaille avec soin et précision, il peut travailler seul ou en équipe.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

II. TACHES :

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, au développement durable et aux aspects économiques, dans le respect des normes et des consignes en vigueur :

- participer à l'installation du projet de construction : approvisionner les stocks en matériaux écologiques, préparer et installer les machines et les outils requis ;
- participer à l'organisation du poste de travail : surveiller la livraison des matériaux nécessaires à l'exécution de sa tâche, évacuer les débris, protéger son travail ainsi que les matériaux à mettre en œuvre ;
- exécuter des maçonneries pleines, de niveau et entre profils : confectionner les mortiers écologiques, transporter ceux-ci sur le lieu de mise en œuvre, maçonner, découper et scier sur mesure des briques et des blocs;

- installer, monter, fixer et démonter des échafaudages, tréteaux, cadres et échelles fixes pour des constructions ;
- assembler, monter et fixer des pièces, des ouvrages en bois ou matériaux associés, notamment à partir d'éléments fabriqués et préassemblés en atelier par le charpentier ;
- préparer et poser des bardages en bois et des bardeaux, en assurer l'entretien et la réparation ;
- effectuer, en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles, la pose et la fixation des éléments d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité au vent et à l'eau des parois, des sous-toitures et des planchers ;
- participer à la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles (enduits, pigments de coloration,...) ;
- participer à l'installation des toitures vertes intensives et extensives : pose d'une membrane d'étanchéité, collage ou thermosoudure, pose de solins ;
- aménager les abords extérieurs et les entrées en matériaux écologiques ;
- assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats ;
- s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

III. DEBOUCHES :

- Chantier du bâtiment ;
- Chantier de maisons individuelles ;
- Domicile de particulier,
- Services communaux.
- Constructions légères (abris, car-ports, chalets...)